

## DÉBOUCHÉS

### Poursuites d'études

BTS MCO  
BTS NDRC  
BTS UJAC  
Formations :  
Auxiliaires Vétérinaires  
Maître-Chien  
Soigneurs animaliers

### Insertion professionnelle

Métiers de la vente, du soin des animaux, et du conseil technique des produits d'animalerie

## TARIFS ANNUELS

### 2023-2024

Demi-Pension : 1800 € \*

Pension complète : 2120 € \*

(Internat)

\* : intègre le voyage d'étude et les sorties pédagogiques

## ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Bâtiments aux normes d'accessibilité  
Référént handicap sur site pour l'accessibilité pédagogique



## DOUBLE STATUT (Formation initiale et Apprentissage)

### OBJECTIFS

L'ensemble de la formation qui dure 3 ans contribue, par les mises en situation pédagogiques, par les questionnements induits et par les contenus abordés, à former des élèves aux métiers du secteur « Vente », « Soin des animaux », « Conseil technique des produits d'animalerie », pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société.

### FORMATION EN ALTERNANCE

Formation théorique à la MFR-CFA (1900h) en alternance avec des structures professionnelles : Commerces, magasins liés à l'animalerie, parcs animaliers, vétérinaires, toiletteurs, refuges, grossistes, éleveurs, fournisseurs, importateurs...

*Les inscriptions commencent en janvier pour un début de la formation en Septembre.*

### CONTENUS DE FORMATION

#### 4 MODULES D'ENSEIGNEMENT GENERAL EN COHERENCE AVEC L'ARCHITECTURE PROPOSEE EN BAC PRO

- ▶ Physique-Chimie, Mathématiques et TIM
- ▶ Documentation, Histoire-Géographie, Enseignement Moral et Civique (EMC) et Lettres
- ▶ Education Socio-Culturelle (ESC) et Anglais
- ▶ EPS

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- ▶ Techniques de vente
- ▶ Marchandisage du produit
- ▶ Connaissances des espèces et des produits animaliers
- ▶ Connaissance de l'entreprise dans son environnement
- ▶ Législation liée au secteur animalier
- ▶ Gestion commerciale

93% de réussite à l'examen sur les 9 dernières années

### MODALITÉS D'EXAMENS

Le Bac Pro TCVA est un examen délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'examen s'obtient en Epreuves Ponctuelles Terminales en fin de formation – 50% (épreuves écrites et orales) et 50% en Contrôle en Cours de Formation (CCF).

### PRE-REQUIS

- ▶ Après une classe de troisième
- ▶ Les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V peuvent intégrer la formation en classe de 2<sup>nde</sup> ou directement en classe de 1<sup>ère</sup> Bac pro.

## LE + DE L'ÉTABLISSEMENT

- ▶ Une pédagogie de projet
- ▶ Des interventions de professionnels, une animalerie pédagogique
- ▶ Des infrastructures adaptées